



Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Affiché le
ID : 029-212902258-20221212-2022_0062-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation le 7 décembre 2022

Membres en exercice : 18

Présents :

Mesdames : Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Claudie SIMON, Christine LE GOFF LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY, Chloé ANDRO

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Hervé LE COZ, Mickaël LE COZ, Thierry ARNOULT

Absents excusés :

Michèle BUREL (procuration à Philippe RONARC'H), Christelle GUEZENGAR (procuration à Chloé ANDRO), Jacques DYONIZIAK (procuration à Nelly VIVIEN), Patrick PERENNOU (procuration à Thierry ARNOULT)

Absente : Armelle RONARC'H

Secrétaire de séance : Chloé ANDRO

Objet : Délibération n°2022-0062 - Dotation d'équipement des territoires ruraux DETR 2023 - Aménagement du centre-bourg

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les marchés de travaux ont été approuvés lors du dernier conseil municipal et que les travaux devraient commencer au 1^{er} trimestre 2023.

La circulaire indique que le taux de subvention se situe entre 20 et 50% du coût HT de l'opération, plafonné à 400 000 €. Suite à la consultation des entreprises, le montant du projet est de 1 456 000,00 € HT.

Monsieur le Maire rappelle également à l'assemblée que la commune a déjà bénéficié d'un financement de 120 000,00€ pour ce projet au titre de la DETR 2021.

Il indique avoir sollicité l'avis de Monsieur le Préfet sur la possibilité de redemander une 2^e tranche de DETR sur ce projet lors de sa visite sur la commune ce jour.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de présenter à la DETR 2023, la sollicitation d'une 2^e tranche sur ces travaux d'aménagement du centre-bourg qui relève des **opérations de priorité n°1** tel que cela est indiqué dans la circulaire préfectorale du 21 octobre 2022

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FINANCEURS	Dépense H.T. subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat – D.E.T.R. pour 2023	1 456 000,00 €	19,23 %	280 000€
Etat – D.E.T.R. obtenue en 2021	1 456 000,00 €	8,38 %	120 000€
Région	1 456 000,00 €	10,30 %	150 000 €
Département	1 456 000,00 €	7,55 %	110 000 €
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)		45,33 %	660 000,00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)		54,67 %	796 000,00 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)		100 %	1 456 000,00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la DETR tel qu'indiqué ci-dessous pour l'opération d'Aménagement du centre-bourg pour un montant de 280 000,00 € pour 2023.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 12 décembre 2022
Pour extrait conforme,
Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Chloé ANDRO



Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Affiché le
ID : 029-212902258-20221212-2022_0062-DE

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du **16 décembre 2022**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication